

**Arrêté portant réglementation de la circulation**  
**Visites guidées théâtralisées « Histoires d'un soir »**

Le maire de la commune de NOZEROY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant que les visites guidées théâtralisées, proposées par les Va-t'en rêve, auront lieu le mardi soir du 02 juillet au 27 août 2024 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** La circulation des véhicules sera interdite les mardis soir du 02 juillet au 27 août 2024 de 20h30 à 22h30 sur les voies suivantes :

- Grande rue à partir de la tour de l'horloge
- Place des Annonciades

**Article 2 :** Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée par les fossés de Mièges et les Fossés de Trébief.

**Article 3 :** Une signalisation sera mise en place par les organisateurs.

**Article 4 :** M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A NOZEROY, le 4 juin 2024  
Le Maire,  
Dominique CHAUVIN

